Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20261103-DELTARIPODIUM27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Le 3 novembre 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **27 octobre 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHÉ, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sa. BURBAN Sy. FOURAGE E. HERVIEUX P. MAHE C. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : COILIER A. (procuration à BERTHE L.) GUICHON L. (procuration à MOURRO S.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Tarifs de location du podium

L'assemblée est informée que la délibération régissant la location du podium date du 12/09/1996. Il est proposé de réactualiser les conditions de location et d'utilisation de celui-ci.

Pour mémoire le podium est modulable. Monté en entier, il est constitué de 30 plaques de 1,44 m², soit 43,2 m².

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir les dispositions suivantes à compter du 1er janvier 2027 :

- La prise en charge du matériel, le montage, le démontable et le retour des pièces aux lieux et places indiqués par la mairie seront sous la responsabilité de l'emprunteur,
- Le prêt du podium ne pourra excéder 3 jours francs sous peine du versement d'une nouvelle location,
- En cas de détérioration, l'emprunteur s'engage à rembourser les réparations effectuées, sur présentation de la facture qui lui sera adressée par la commune.
- Tarifs des locations :
  - Associations Cadenaises : 5 € la plaque

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 4 novembre 2026.

Fait à Caden, le 3 novembre 2026
Le Maire

